Procédure d'admission en Master

Ouverture de e-candidat : 18 mai

Fermeture : 9 juin

Afin d'évaluer les dossiers, les commissions de parcours s'appuieront uniquement sur les 5 semestres de licence de l'étudiant, incluant le S5 de la L3.

Les étudiants pourront être admis au master, même si le Semestre 5 n'est pas validé, sous réserve de valider la Licence à l'issue de la session 2.

Les étudiants déjà titulaires d'un M1 et voulant candidater à un nouveau parcours ou à un M2, devront candidater via la plateforme e-candidat. Dans ce cas, la validation de la licence et les relevés de notes seront exigés.

MENTIONS	CAPACITE ACCUEIL	Dossier	Epreuve écrite	Audition
MENTION PEF				
PEF-PEOD	30	X	/	X
PEF-PAP	25	X	/	X
MENTION PCP				
PCP- Professionnel	30	X	/	/
PCP Interculturel	30	X	/	/
MENTION PSTO				
PSTO	35	X	/	/
MENTION PCPPS				
PCPPS Psychothérapie	30	X	/	X
PCPPS Santé	30	X	/	X
PCPPS ATN	26	X	/	X
PCPPS Gérontologie	30	X	/	X
MENTION PSYCHOLOGIE				
Psychologie ECIT FH (5)	22	X	/	X
Psychologie PEPSCO	20	X	/	/
Psychologie PDEA	40	X	/	X

Les auditions seront effectuées via la plateforme de visioconférence Zoom.

Les listes des candidats admis (sous réserve d'obtention de la Licence et de la tenue des jurys de mentions) seront affichées à compter du 10 juillet 2020 par le pôle administratif du Master.